



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 110615

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement des langues vivantes et le projet de nouvelle convention 2006-2012 proposé par le recteur de l'Académie de Strasbourg, M. Gérald Chaix. Ce texte difficile à appréhender crée une confusion certaine entre les objectifs linguistiques que la loi fixe à toutes les Académies de France et le projet spécifique qui est seul destiné à être cofinancé par les trois collectivités alsaciennes. Ce projet spécifique doit permettre, à terme, à tous les jeunes qui sortiront du système bilingue à parité horaire d'être totalement opérationnels dans les deux langues, le français et l'allemand : c'est-à-dire d'être bilingues. Ce bilinguisme réel débouche naturellement sur un plurilinguisme aisé. Actuellement, quinze ans après l'ouverture des premières classes bilingues en Alsace, seuls 7 % des élèves des classes maternelles et primaires sont scolarisés en classe - ou section - bilingue paritaire français-allemand/langue régionale. L'État s'était engagé à former, au sein de l'Académie de Strasbourg, 350 enseignants de classes élémentaires capables d'enseigner en allemand dans cette voie bilingue paritaire. Ce qui représentait un potentiel de 700 classes bilingues supplémentaires. Elle n'en a formé que 200, il en manque donc 150, ce qui signifie que 300 classes bilingues n'ont pas pu être ouvertes. Ainsi, 6 000 enfants au moins ont-ils été privés d'un accès à l'enseignement bilingue. Par ailleurs, la garantie de continuité de la filière bilingue dans un collège proche n'est pas assurée. La Convention 2000-2006 prévoyait pourtant l'ouverture de classes maternelles bilingue en nombre suffisant dans chaque secteur de recrutement de collège, de façon à permettre la création d'une filière bilingue dans chaque collège avec un effectif suffisant. Cet autre objectif n'est pas respecté. Le texte que le recteur présente dans son courrier aux élus ne répond pas aux besoins de notre région : il ne garantit pas le développement de l'enseignement bilingue, seul à même d'assurer l'accès au bilinguisme véritable et au plurilinguisme. En effet, le document de l'Académie ne veut former des enseignants qu'au regard des besoins qu'elle déduit du petit nombre des classes actuelles ou qu'elle accepte d'ouvrir au cas par cas. La rentrée 2006 est celle qui a connu le moins d'ouvertures de sites bilingues depuis la création des premiers sites bilingues publics, en 1992. Trop souvent encore, la plupart des demandes des familles n'aboutissent pas à l'ouverture d'un site sous différents prétextes. Aussi demande-t-il quelle appréciation il porte sur ces piètres résultats et ces perspectives si peu conformes aux promesses faites aux parents d'élèves, à leurs associations et aux collectivités départementales et régionales, cofinanceurs, et quelles mesures il envisage pour répondre à leurs légitimes inquiétudes comme au texte et à l'esprit de l'engagement de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110615

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12061